

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC487

présenté par
M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	10 431 000
Enseignement technique agricole	10 431 000	0
TOTAUX	10 431 000	10 431 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec le SNETAP-FSU, propose de rétablir les 196 emplois d'enseignants supprimés entre 2019 et 2022. Ces suppressions d'emplois conduisent les établissements à ne plus être en capacité d'assurer les missions dévolues. Dans un contexte marqué par la fragilisation de ces établissements après la crise sanitaire, l'urgence environnementale et sociale, il est urgent de conforter l'enseignement technique agricole public dans ses missions.

L'action 1 du programme 143 est abondé de 10 431 000 d'euros en AE et CP.

Ces crédits sont ainsi prélevés :

-5 215 500 d'euros hors titre 2 du programme 214

- 5 215 500 d'euros hors titre 2 sur l'action 8 du programme 214